

Réunion du 10 juillet 2020

Absents excusés : Françoise VIDALIE a donné pouvoir à Francine LESCURE, Jacques a donné procuration à Alain SENTIER

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

Election des délégués sénatoriaux :

3 délégués titulaires : Alain SENTIER, Gérard TOURNEIX, Valérie BERGON sont élus avec 15 voix.

3 délégués suppléants : Jean-Pierre FAURE, Marie-Elise NOILLAC, Francine LESCURE sont élus avec 15 voix.

Trésor de l'église :

Pour le plateau tournant de la châsse Saint-Etienne, M. Védélago, conservateur régional adjoint des M.H. à Limoges a donné son accord, il conseille de se rapprocher de l'entreprise MALBREL de Capdenac (Lot), pour établir un devis, avant de solliciter les aides. Il y a nécessité de changer tout le mécanisme.

Valorisation Parc du Castel :

Les DCE (dossiers de consultation des entreprises) devraient être prêts avant la fin du mois, les services de la Région les attendent pour instruire le dossier pour l'Europe.

Nouvelle délibération à prendre avec changement du plan de financement : 7% département, 10% région et 63% Europe. Le conseil délibère favorablement.

Rencontre avec Madame Carole BRIDIER, paysagiste, lundi 13 juillet à 16 h sur site pour finaliser quelques points.

Par ailleurs, il faut prévoir une consultation locale pour la mission SPS (Sécurité, Prévention...)

Travaux : les lots prévus sont maçonnerie, couverture-charpente, serrurerie, aménagements paysagers, médiation avec signalétique, notamment en lave émaillée.

Dossier Ecoles :

Accessibilité : les travaux ont débuté lundi dernier. Travaux qui devront être finis pour la fin des vacances scolaires.

Délibération à prendre pour l'achat du supplément de mobilier scolaire (pour école de la Maison-Brûlée), décidé lors de la dernière réunion de juin, pour un montant de 482,48 € HT.

Le conseil délibère favorablement.

Compte-rendu du conseil d'école du 30 juin : effectif à la rentrée de septembre 39 élèves (19 au Bourg / 20 à la Maison-Brûlée), problème du personnel encadrant se pose avec l'arrivée de 9 GS (grande section enfantine), affaire à suivre ; piscine le 1^{er} trimestre.

Problème du dysfonctionnement du TBI de l'école du bourg ; même problème qu'il y a 2 ans à la Maison-Brûlée, soit on change le vidéo projecteur (1400 € HT) sans garantie que le reste marchera encore longtemps, soit on achète un VPI (1^{er} devis arrivé de TECHNIQUE MEDIA 2 620 € HT). Le conseil valide le changement du TBI en VPI, en attente du devis de DEMAILLY.

Affaires diverses :

- Vente d'un terrain à Olivier SEGERAL, validée lors de la dernière réunion de juin. La vente sera officialisée par acte authentique du maire ; délibération à prendre avec désignation du 1^{er} adjoint comme représentant de la commune. Le conseil valide.
- Instance de l'autonomie cantonale : projet de rejoindre le secteur de Corrèze et de quitter le secteur de Tulle Campagne Nord basé à Saint Mexant. La commune est libre

d'aller où elle veut, après renseignement auprès du Département. Mme Coignac, présidente du secteur de Corrèze, accepte d'accueillir la commune, la participation financière sera légèrement plus chère qu'actuellement.

Le conseil délibère favorablement : on change de secteur pour Corrèze !

- Travaux prévus par la Pétanque des Cascades au complexe sportif : demande de participation de la commune pour achat des matériaux nécessaires à la réalisation d'une dalle béton, en vue d'y poser un local à ossature bois que l'association a acheté (devis de GEDIMAT de 322,69 € HT). Déclaration préalable à faire. Le conseil donne son accord.
- Lisette NOILLAC demande si quelque chose est prévu pour prévenir du vide, suite à la coupe rase effectuée en bordure de la route du cimetière (RD 53^{E4}). Gérard TOURNEIX intervient sur la sortie du rond-point de l'autoroute, direction la Maisonneuve : on ne se croise pas. Le maire écrira au Département sur ces deux points.
Limitation de tonnage pour la circulation aux abords du bourg (étude déjà faite par le Département) à mettre en place.

Souci d'un affaissement sur la route à Orliaguet, juste après le complexe sportif. A voir avec l'intervention d'une entreprise de revêtement.